



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2009

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUART), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Olivier COLLO (représentant Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER (pouvoir Mme Magali ORDAS), M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUART représenté par M. Alain-Louis MIE,  
M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Patrick CONFETTI pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,  
Mme Martine ARNAL représentée par M. Olivier COLLO,  
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU,  
Mme Magali ORDAS pouvoir à M. Arnaud MERCIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 juin 2009

Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

**N° de l'ordre du jour :**

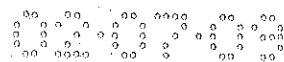
**2009.06.06 : Avenant n°1 à la convention d'exploitation de la ligne de transport public n°027-027-011 sur la commune de Bois d'Arcy- Extension de desserte-**

- **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la responsabilité du conventionnement des lignes de transport collectif desservant la commune de Bois d'Arcy incombe à Versailles Grand Parc.

La ligne 027-027-011 effectue une desserte interurbaine entre Bois d'Arcy et Versailles Rive Gauche. Elle comporte une sous ligne n°111 entre Versailles et Rueil-Malmaison qui permet la desserte des établissements scolaires de Danielou et Passy-Buzenval.

Cette ligne fonctionne du lundi au dimanche avec sur le tronçon principal de la ligne, entre Bois d'Arcy et Versailles, 50 allers et retours sont prévus tous les jours de la semaine.



Cette ligne est bénéficiaire et fonctionne aux risques et périls du transporteur.

Une convention a été signée entre la société S.A.S. les Cars Hourtoule et la communauté de communes Versailles Grand Parc le 20 novembre 2007.

Afin d'accompagner le développement du nouveau quartier de la Zone d'aménagement concerté de la Croix Bonnet implanté à l'ouest de la ville de Bois-d'Arcy, la communauté de communes Versailles Grand Parc a souhaité étendre le service de la ligne de bus 11 pour une meilleure desserte des zones d'habitats et d'emplois.

Cette extension du service au quartier de la Croix Bonnet sera réalisée à l'équilibre, sans subvention de la part de la communauté de communes Versailles Grand Parc.

L'avenant proposé prévoit l'extension du service de la ligne n° 027-027-011 à la Croix Bonnet ainsi que la transformation de la sous ligne 111 (desserte scolaire) en une ligne à part entière.

En effet dans le cadre du projet d'extension de la ligne et afin d'assurer une meilleure lisibilité de la ligne, il est prévu de présenter au STIF un dossier technique spécifique pour la desserte des établissements scolaires de Passy Buzenval et de Madeleine Daniélou à Rueil-Malmaison sous le libellé 027.027.111 (Versailles Rive Gauche - Rueil-Malmaison).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2007 portant extension du service de la ligne n° 027-027-011 à la Croix Bonnet, ainsi que la transformation de la sous ligne 111 (desserte scolaire) en une ligne à part entière.*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents*

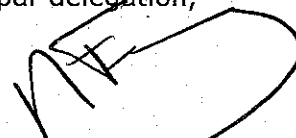
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

000 000 0000 0000 0000 00  
000 000 000 000 000 000  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00 00 00